

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE,
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE
POLICE NEUCHÂTELOISE

Communiqué de presse

Un chauffard intercepté à 172 km/h entre La Vue-des-Alpes et La Chaux-de-Fonds

Un conducteur flashé à 172 km/h sur la route de la Vue-des-Alpes a été intercepté samedi 19 avril 2025. Cet automobiliste a été appréhendé et son permis saisi sur-le-champ. Il encourt des poursuites pénales et administratives pour délit de chauffard.

Le samedi 19 avril 2025 à 17h25, un automobiliste circulant sur la route cantonale 1320, en direction de La Chaux-de-Fonds depuis La Vue-des-Alpes, a été contrôlé à une vitesse de **172 km/h** au lieu-dit Plat-de-Boinod, sur un tronçon limité à 80 km/h. L'excès de vitesse a été enregistré par un radar mobile.

Le conducteur, un ressortissant portugais âgé de 22 ans et domicilié dans les Montagnes neuchâteloises, a été immédiatement intercepté par une patrouille de police. Appréhendé, il a été conduit dans les locaux de la police neuchâteloise pour y être entendu en présence d'un avocat. Son permis de conduire a été saisi sur-le-champ et transmis à l'autorité administrative compétente.

Considéré comme un délit de chauffard, un tel excès de vitesse expose le conducteur à des poursuites pénales, pouvant aller jusqu'à une peine d'un an de prison, ainsi qu'à une suspension de permis d'au moins deux ans.

Contact :

Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch,
tél. 032 889 90 00

Neuchâtel, le 22 avril 2025